



Femmes Autochtones du Québec

Ensemble nous ouvrirons de nouveaux horizons

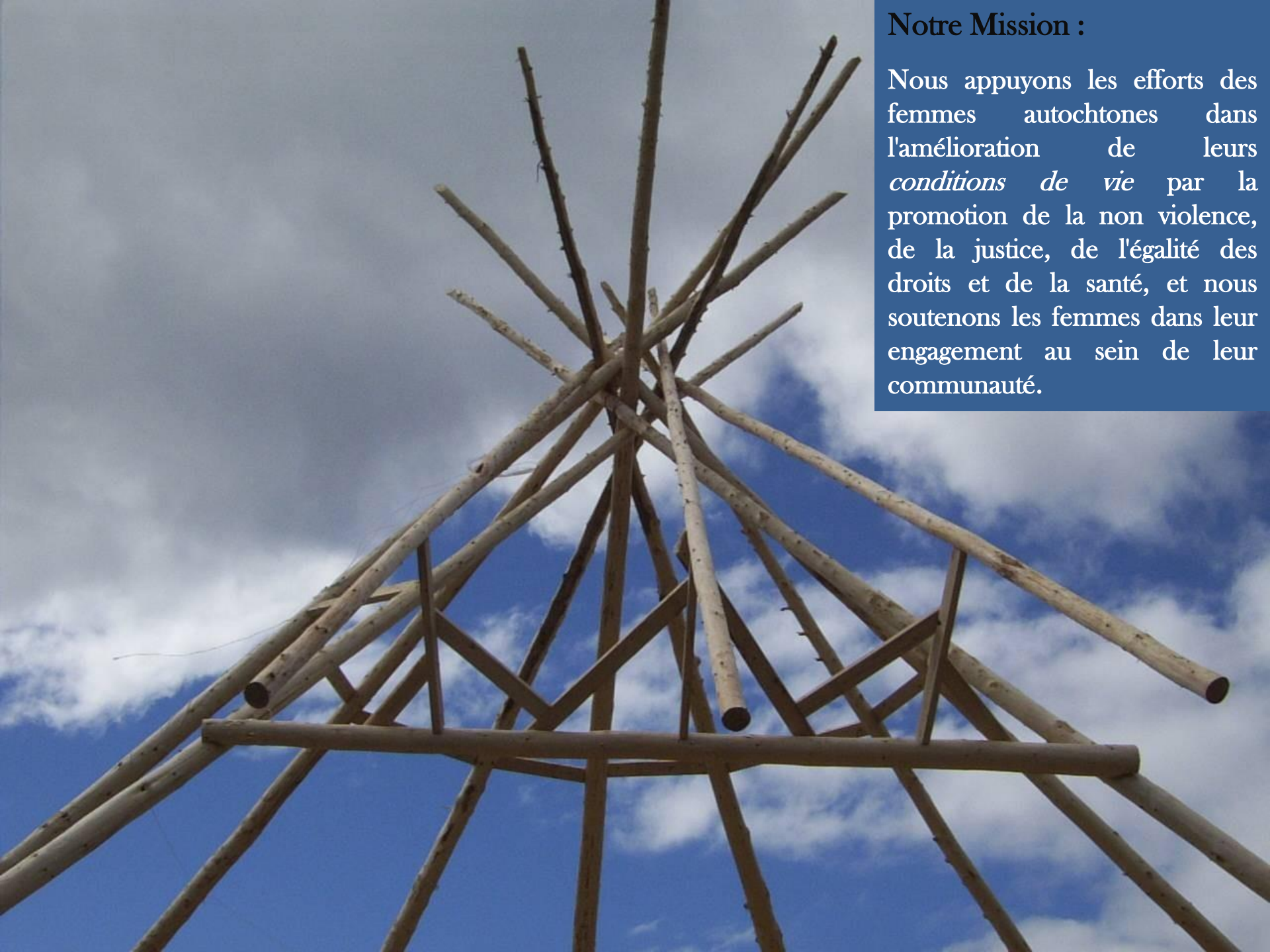
***Isabelle Paillé Coordonnatrice Promotion non-violence et
Réseau des maisons d'hébergement autochtone au Québec***

**Fondée en 1974,
Femmes Autochtones au
Québec inc. (FAQ)
représente les femmes
des Premières Nations
du Québec ainsi que les
femmes autochtones qui
vivent en milieu urbain.**

**Nous sommes un
organisme bilingue,
membre de l'Association
des Femmes
Autochtones du Canada.**

**FAQ siège à l'Assemblée
des Premières Nations
du Québec et du
Labrador, au conseil
d'administration des
Services parajudiciaires
autochtones du Québec,
à la Commission de
développement des
ressources humaines des
Premières Nations du
Québec, et sur plusieurs
autres commissions et
comités autochtones et
non autochtones.**





Notre Mission :

Nous appuyons les efforts des femmes autochtones dans l'amélioration de leurs *conditions de vie* par la promotion de la non violence, de la justice, de l'égalité des droits et de la santé, et nous soutenons les femmes dans leur engagement au sein de leur communauté.

Les communautés Autochtones au Québec et la recherche



FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.
QUEBEC NATIVE WOMEN INC.

Bureau situé à Kahnawake

Représente les 10 Nations

Travaille avec les Inuits



Assemblée des
Premières Nations
du Québec et
du Labrador

Bureau situé à Wendake

Représente 9 Nations

Ne représente ni les Cris-Eeyous
ni les Inuits

Lignes directrices en matière de recherche

- FAQ veut promouvoir une recherche respectueuse, participer à l'établissement d'un processus rigoureux et s'assurer que les résultats seront utiles pour les femmes autochtones.
- Depuis plusieurs années, FAQ s'est impliquée dans différents projets de recherche avec des partenaires universitaires et gouvernementaux.

Les principes de la recherche impliquant les femmes autochtones

- Parmi les principes de recherche à respecter en contexte autochtone, qui sont inspirés de la parole des ancêtres et qui sont maintenant proposés dans la littérature et par divers organismes autochtones et non autochtones, plusieurs doivent être appliqués spécifiquement au contexte des femmes autochtones aussi diversifié soit-il.

- Les **principes PCAP** (propriété, contrôle, accès et possession des données de la recherche) ont été proposés par un organisme de Premières Nations au Canada (Organisation nationale de la santé autochtone) en 1998 (ONSA, 2007) et ils doivent être considérés comme des principes de base qui devraient guider toutes les recherches impliquant les Peuples autochtones et par le fait même, les femmes autochtones. De plus, les principes suivants s'appliquent au contexte général de la recherche autochtone, mais ils sont ici considérés à la lumière d'une approche spécifique proposée par les femmes autochtones.

Les principes de la recherche impliquant les femmes autochtones

- 1) La présence des femmes lors des **premiers contacts** avant d'entreprendre une recherche, ce qui comprend les demandes de permissions auprès des instances ou organismes autochtones en tenant compte du milieu de vie, de la nation d'origine, de l'âge et du statut particulier attribué aux aînées.
- 2) La tenue d'une **vaste consultation** auprès de la communauté ou de l'organisme impliqué qui interpelle particulièrement les femmes par la tenue de rencontres spéciales avec elles, à un moment et dans un lieu propices à la discussion (ex. tenir les rencontres sur le territoire lorsque possible). Cette consultation devrait mener à l'obtention d'un consentement éclairé, collectif d'abord et individuel par la suite, ainsi qu'à l'établissement d'un protocole de recherche qui respecte la culture locale des femmes.

Les principes de la recherche impliquant les femmes autochtones

- 3) L'implication des femmes autochtones dans la **définition du sujet de la recherche**, dans le choix de la méthodologie à appliquer, dans le développement du matériel à utiliser (ex. questionnaire) ainsi que dans toutes les autres étapes de la recherche. L'usage des langues autochtones doit aussi être priorisé lorsqu'exigé. La confidentialité et l'anonymat doivent être assurés lors de la collecte et l'analyse des données.
- 4) La recherche doit être basée sur des **besoins et des priorités locales** identifiés par les femmes elles-mêmes, en plus de proposer des stratégies de transfert de connaissances, de la formation pour permettre aux femmes impliquées de participer au processus de recherche et même d'initier d'autres activités de recherche pour le bien-être de leur communauté.

Les principes de la recherche impliquant les femmes autochtones

- 5) Le respect des **savoirs autochtones** (par ex. connaissances écologiques traditionnelles) au même titre que les savoirs scientifiques occidentaux. Ils doivent être considérés comme des savoirs uniques et valables, qui possèdent leurs propres fonctions et processus de validation. Les savoirs spécifiques des femmes autochtones, longtemps considérés comme inférieurs, moins prestigieux que ceux des hommes, doivent faire l'objet d'une attention particulière (par ex. santé, alimentation, l'organisation sociale).
- 6) Choisir une **méthodologie de recherche** respectueuse des conditions prescrites par la communauté autochtone en tenant compte des valeurs et des savoirs des femmes autochtones.

Les principes de la recherche impliquant les femmes autochtones

- 7) Redonner une **voix aux femmes autochtones** afin de réinstaurer un équilibre dans le discours de la société en général ainsi que dans celui de la communauté, ce qui devrait permettre de mettre à jour les principes présentés ici.
- 8) Le respect de la **vision holistique**, qui caractérise la majorité des Peuples autochtones du monde. Cette vision englobe tous les éléments du monde terrestre et de la cosmologie avec les composantes physiques, spirituelles, mentales et émotionnelles des êtres humains, étant tous reliés et interdépendants. Cette approche est généralement enseignée par les femmes autochtones aux générations suivantes.

Les principes de la recherche impliquant les femmes autochtones

- 9) L'établissement de la **réciprocité** dans toutes les relations avec les Peuples autochtones. Les chercheurs doivent donner quelque chose en retour (en dehors du strict aspect financier) du savoir qu'ils obtiennent des femmes autochtones qui participent à la recherche. Les détails sont à définir avec les femmes ou l'organisme impliqué dans la recherche.
- 10) Le **retour des résultats** auprès des femmes concernées et leurs retombées dans le milieu ou la communauté autochtone. L'interprétation des résultats de la recherche doit être vérifié et validé avec les participantes et l'organisme mandaté pour assurer le suivi de la recherche et ce, avant leur publication.

Les principes de la recherche impliquant les femmes autochtones

- 11) Le respect des **valeurs fondamentales** tout au long de la recherche telles que le respect, la confiance, la connaissance, l'équilibre, l'équité et le pouvoir décisionnel. Elles doivent s'appliquer en tout temps et être perpétuées au-delà du calendrier de la recherche.
- 12) L'adoption d'une attitude et d'une démarche inclusive et l'entretien d'un **dialogue continu** et d'un partenariat efficace et sincère entre les chercheurs et les femmes autochtones.
- Enfin, il faut souligner que « l'après recherche », c'est-à-dire le maintien des liens tissés entre le chercheur et la communauté, est aussi important, sinon plus, que la recherche elle-même (Lévesque, 2009).

- Parmi diverses méthodologies, la **recherche action participative** est un type de recherche privilégié en contexte autochtone, principalement en raison de l'établissement d'une étroite collaboration entre les chercheurs et les personnes concernées par le sujet de la recherche (APNQL, 2005). Elle permet aux participantes d'une recherche de s'interroger sur leurs propres réalités, donc de formuler les questions de recherche et d'appliquer les résultats à leur propre vie ou à celle de leur communauté, donc de mettre en valeur leurs propres expertises.

- Une recherche éthique et respectueuse des normes établies par les femmes autochtones (via un comité d'éthique de recherche par exemple) devrait comprendre les étapes suivantes, à respecter avant, pendant et après la recherche :
- A. Recherche de matériel provenant de la tradition orale des femmes autochtones concernées (enregistrements d'entrevues avec permission, vidéos de rassemblements, documentaires, procès-verbaux de réunion, etc.);
- B. Revue de la littérature existante sur les femmes autochtones (articles, livres, rapports de recherche, publications de FAQ et autres organismes autochtones);
- C. Étude des protocoles de recherche locaux (s'il y a lieu) et autres protocoles de recherche autochtones existants;
- D. Rencontre initiale entre les parties concernées par la recherche (chercheurs, conseils d'administration, conseils de bandes, comités d'aînés et de femmes);

- E. Développement en commun du sujet, des buts et des objectifs de la recherche;
- F. Obtention du certificat d'éthique (émis par le comité d'éthique de la recherche de l'institution);
- G. Développement en commun de la méthodologie (amalgame de méthodes autochtones et occidentales de collecte de données) appropriée au sujet et au contexte de la recherche;
- H. Identification des éléments de propriété intellectuelle (à qui appartiennent les récits de vie, les citations, les informations personnelles et les autres savoirs traditionnels partagés lors de la collecte de données);
- I. Signature d'un protocole d'entente entre les partenaires de la recherche (par ex. Femmes autochtones du Québec, le comité des femmes et les chercheurs) qui assure le respect des éléments énumérés précédemment;

- J. Collecte des données (par ex. entrevues, cercles de parole, etc.);
- K. Traduction et interprétation du contenu dans la langue d'usage des chercheurs (si la collecte de données a été réalisée dans une ou des langues autochtones);
- L. Traitement et analyse des données (impliquer des femmes autochtones pour cette étape cruciale de la recherche);
- M. Interprétation et validation auprès des organismes et/ou des femmes autochtones;
- N. Signature d'ententes pour la publication et la communication des résultats de la recherche;

- O. Rédaction et préparation du matériel de publication et de communication des résultats de la recherche (avec rétroaction des organismes et/ou des femmes autochtones);
- P. Développement d'outils de vulgarisation (par ex. présentations PowerPoint, résumés et brochures, capsules radiophoniques, vidéos, etc.);
- Q. Traduction et interprétation des résultats de la recherche ou des faits saillants de celle-ci dans la ou les langues autochtones appropriées;
- R. Reconnaissance des chercheurs, de la contribution des organismes et des personnes impliquées dans le rapport de recherche et les publications secondaires (articles);
- S. Évaluation des retombées positives et négatives de la recherche;

- T. Utilisation des résultats par les organismes et/ou les femmes autochtones.
- Enfin, tous les partenaires d'un projet de recherche doivent faire preuve de flexibilité, d'ouverture et de patience dans la gestion du temps et des imprévus qui peuvent surgir durant le déroulement de la recherche. L'élaboration des outils de gestion de la recherche (comité de suivi, calendrier des opérations, activités de collecte de données) doit être considérée comme un travail d'équipe. Une évaluation continue de la démarche de recherche permet d'identifier les difficultés potentielles et de mettre en place les ajustements nécessaires au bon déroulement de la recherche.

QUESTIONS ?

COMMENTAIRES?